



## RAPATRIEMENTS DE FONDS

*S'appuyant sur la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée le 19 septembre 2016, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières énoncera un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les Etats Membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects. Il doit apporter une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcer la coordination s'agissant des migrations internationales. Les « documents thématiques » élaborés par l'OIM pour examen par les Etats Membres donnent un aperçu des sujets essentiels et esquissent des suggestions afin d'éclairer les acteurs participant au processus de consultations de 2017 qui conduira aux négociations intergouvernementales et à l'adoption du pacte mondial sur les migrations.*

### INTRODUCTION

Les fonds rapatriés vers les pays en développement devant, selon toute attente, se chiffrer à quelque 465 milliards de dollars E.-U. en 2017<sup>1</sup>, une attention particulière est portée sur la scène internationale à leurs incidences sur le développement<sup>2</sup>. Etant donné que les coûts de transaction varient fortement dans le monde, l'accent a notamment été mis sur le fait que des coûts élevés sont susceptibles de décourager le rapatriement de fonds par des voies officielles et de réduire leurs incidences sur le développement.

Les rapatriements de fonds contribuent pour beaucoup à la réduction de la pauvreté. Ils s'entendent de transferts monétaires internationaux volontaires et privés effectués par les migrants à l'intention de personnes avec lesquelles ils entretiennent d'étroites relations<sup>3</sup>. L'utilisation de ces fonds privés relève donc de la liberté fondamentale de leurs expéditeurs et de leurs destinataires, bien que les responsables politiques et les partenaires du développement puissent en faciliter la mobilisation en faveur d'initiatives de développement durable.

### PRINCIPES EXISTANTS

Les rapatriements de fonds permettent sans doute aux familles de nombreux migrants de sortir de la pauvreté, en les aidant à subvenir à des besoins essentiels et à financer des études, en améliorant leur capacité de faire face aux risques liés au chômage ou à la maladie, et en renforçant leur résilience face à des phénomènes externes, tels que le changement climatique ou les crises humanitaires. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comporte une cible spécifique (10.c) au titre de l'objectif de développement durable 10 : « D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent », qui réaffirme les cibles énoncées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba<sup>4</sup>. La cible 10.c n'est pas la seule cible à aborder la question de la responsabilité qui incombe aux gouvernements de fournir à tous les secteurs de la population une protection sociale, y compris des services publics tels que l'éducation (objectif 4) et des soins de santé universels (objectif 3).



Les politiques et programmes visant à optimiser la valeur pour le développement des rapatriements de fonds devraient reposer sur les principes suivants :

- **Les rapatriements de fonds ne pourront contribuer au développement** que si la situation des expéditeurs et des destinataires des rapatriements de fonds est propice au développement, et si les gouvernements fournissent des services de base, une sécurité sociale et des systèmes éducatifs et de santé fonctionnels. Les fonds rapatriés seront mieux à même de contribuer au développement si les destinataires peuvent les consacrer à l'enseignement supérieur, à la création de possibilités d'emploi à titre d'indépendant et à l'amélioration des infrastructures locales ;
- Les rapatriements de fonds ont de plus fortes chances de contribuer au bien-être des bénéficiaires s'ils constituent une **source de revenus complémentaire, et non unique ou principale** ; et
- La valeur des rapatriements de fonds pour le développement dépend des conditions dans lesquelles les fonds rapatriés sont acquis. Le travail décent, la possibilité pour les migrants et leur famille de participer pleinement à leur société d'accueil, et les possibilités et avantages potentiels offerts par la migration doivent être pris en considération.

## ENJEUX

Les coûts élevés des transferts, les conditions dans lesquelles les fonds rapatriés sont acquis, et le fait que les ménages bénéficiaires dépendent des rapatriements de fonds pour accéder aux services de base, tels que la santé et l'éducation, affaiblissent les contributions positives qu'apportent les rapatriements de fonds au développement durable. En outre, les destinataires n'ont souvent pas une bonne connaissance des programmes ou des initiatives mettant à profit les rapatriements de fonds aux fins d'un développement plus large, tels que les formations financières, les programmes d'épargne-études et l'accès à des assurances à un prix abordable, ou n'y ont pas accès.

Le coût des transferts de fonds varie fortement dans le monde et reste invariablement élevé dans certains couloirs. L'Afrique subsaharienne, où le coût moyen représente 9,5 % du montant rapatrié, est la région la plus chère. Les coûts élevés tiennent essentiellement à trois raisons :

- 1) Le cadre réglementaire mis en place à l'échelle internationale pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme pose des difficultés en matière de conformité aux sociétés de transfert d'argent de taille modeste et non bancaires<sup>5</sup> ;
- 2) L'absence de concurrence entre les sociétés de transfert d'argent ; et
- 3) L'opacité qui entoure le montant effectif des coûts de transfert d'argent qui contribue au maintien de prix élevés.

Les travailleurs migrants peu qualifiés choisissent souvent de vivre dans des conditions précaires afin de maintenir le flux de fonds rapatriés vers leur famille restée au pays. Il faut assurer le bien-être de ces travailleurs migrants en leur offrant des conditions de travail décentes pour que leurs rapatriements de fonds puissent avoir une incidence positive sur le développement.



Lorsque la somme envoyée est supérieure au salaire minimum accepté<sup>6</sup> dans l'économie locale des ménages bénéficiaires, les rapatriements de fonds peuvent susciter une dépendance des destinataires à l'égard des expéditeurs et, ce faisant, décourager les membres de la famille bénéficiaire de chercher un emploi. Une formation financière de base à l'intention des expéditeurs et des bénéficiaires peut aider les familles à utiliser les fonds rapatriés aux fins d'éducation, de formation professionnelle et d'investissement dans de petites entreprises, et réduire leur dépendance à l'égard des rapatriements de fonds.

La dynamique des sexospécificités est aussi un élément important à prendre en considération. Les femmes migrantes ont tendance à transférer plus souvent une part élevée de leurs revenus que les hommes<sup>7</sup>. En tant que destinataires de fonds, elles consacrent généralement davantage de ressources à leurs enfants<sup>8</sup>. En revanche, le présupposé généralement admis selon lequel les femmes sont habilitées à prendre des décisions financières lorsque leur partenaire migre n'est pas toujours vrai.

Les services et produits financiers – tels que les services de paiement, d'épargne et d'assurance – qui sont adaptés aux besoins des différents groupes renforcent la capacité d'épargne des ménages bénéficiaires des rapatriements de fonds. Or, ceux-ci n'y ont souvent pas accès.

## MESURES SUGGEREES

Bien que la Banque mondiale ait constaté une diminution continue des frais moyens à l'échelle mondiale<sup>9</sup>, la forte disparité entre les coûts des rapatriements de fonds dans le monde appellera des mesures concertées au titre d'une coopération multilatérale :

- 1) Il faudrait lancer une campagne coordonnée, à l'appui de la recommandation du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations<sup>10</sup> et pilotée par des organismes internationaux, afin **d'ouvrir la voie à des partenariats opérationnels à l'échelle mondiale entre les organes de réglementation et les représentants du secteur financier**, et d'instaurer un cadre réglementaire permettant de mettre fin au monopole des grandes sociétés de transfert d'argent, de promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies, telles que la téléphonie mobile, et de faciliter le transfert de petits montants, sans restrictions imposées par les réglementations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/le financement du terrorisme.
- 2) Les Etats Membres devraient prendre la tête des efforts visant à s'attaquer au manque de transparence de leurs **marchés financiers nationaux et des cadres législatifs régissant les transferts de fonds à l'échelle internationale**, dans le but de stimuler la concurrence, de réduire les coûts et de fournir des informations de meilleure qualité aux expéditeurs de fonds. Pour ce faire, ils pourraient convoquer des **groupes de travail composés de représentants de leur banque centrale et d'organismes** tels que la Banque mondiale, afin de promouvoir l'harmonisation de la collecte et du partage des données. Les groupes de travail pourraient être réunis à l'échelle régionale par des banques de développement multilatérales. Cette initiative pourrait, par la suite, être conjuguée à un renforcement des efforts déjà mis en œuvre pour faciliter l'accès des migrants aux **plateformes**



**destinées à comparer le montant effectif des rapatriements de fonds** entre les différents fournisseurs de service pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause.

Afin de démultiplier les effets des flux de rapatriements de fonds en faveur d'un développement durable qui ne se limite pas à la réduction de la pauvreté, et de s'atteler à la question de la dépendance créée par les rapatriements de fonds, les services financiers doivent être adaptés de façon novatrice. Ceux-ci peuvent, d'une part, encourager l'épargne et l'investissement et doivent, d'autre part, tenir compte des différents besoins des ménages bénéficiaires, tels que ceux qui sont dirigés par une femme ou ceux dans lesquels les femmes ont émigré à l'étranger pour trouver un emploi. C'est pourquoi les mesures prioritaires relatives aux rapatriements de fonds doivent évoluer et cesser de porter exclusivement sur les coûts de ces derniers :

- 3) Les institutions financières ont mis à l'essai un certain nombre de dispositifs visant à fournir des services ciblés aux ménages bénéficiaires des rapatriements de fonds, qui peuvent renforcer la capacité permettant à une famille bénéficiaire d'épargner et d'investir dans des formations complémentaires, dans des formations professionnelles ou dans l'entrepreneuriat, afin d'améliorer ses possibilités de subsistance. Les gouvernements pourraient contribuer à la promotion de **services et produits financiers dûment réglementés, fiables et performants**, adaptés aux ménages vulnérables et à faible revenu pour que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable et bénéficient des services les plus avantageux destinés à renforcer l'effet multiplicateur des rapatriements de fonds sur l'économie locale.
- 4) Parallèlement, il faudrait donner les moyens à la société civile et aux groupes communautaires d'assurer **des formations financières** qui permettent aux ménages bénéficiaires des rapatriements de fonds d'être mieux à même de prendre des décisions financières et qui tiennent compte des possibilités et des besoins particuliers des femmes bénéficiaires.



## ANNEXE

### *Autres références pertinentes*

Detrell, Grosjean et Peruffo (2014) **Handbook To Develop Projects On Remittances**. Good practices to maximize the impact of remittances on development. Bruxelles, Organisation internationale pour les migrations. Manuel d'instruction visant à orienter la conception de projets portant sur les rapatriements de fonds, les investissements des migrants et la philanthropie des migrants. Disponible à l'adresse <http://www.migracion-ue-alc.eu/index.php/en-GB/productive-investment-of-remittances/manual-on-remittances>

Isaacs, L. (2017) **Remittances in ACP Countries: Key Challenges and Ways Forward**, Bruxelles, Organisation internationale pour les migrations. Ce rapport a pour objectif de proposer des recommandations et de suggérer des mesures susceptibles d'être prises par les parties prenantes afin d'opérer un véritable changement sur le marché international des rapatriements de fonds. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/books/remittances-ACP-countries-key-challenges-and-ways-forward>

Lubambu, K. (2014) **The Impacts of Remittances on Developing Countries**, Bruxelles, Parlement européen. Cette étude porte sur l'articulation entre les rapatriements de fonds et le développement au niveau micro (famille) et macro (échelle nationale), sur le marché des transferts d'argent, et sur les liens entre les rapatriements de fonds et d'autres sources de capital (aide publique au développement, investissements étrangers directs) ainsi que sur le rôle éventuel des rapatriements de fonds dans le programme de financement du développement pour l'après-2015.

Disponible à

l'adresse [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/433786/EXPO-DEVE\\_ET\(2014\)433786\\_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2014/433786/EXPO-DEVE_ET(2014)433786_EN.pdf)

**Migration, Remittance and Economic Development**, Dhaka, Organisation internationale pour les migrations. Cette étude vise à comprendre la contribution qu'apportent les rapatriements de fonds à l'échelle macroéconomique et à celle des ménages et à examiner la façon dont on pourrait tirer un meilleur profit de ces transferts pour stimuler le développement au Bangladesh. Il est suggéré d'adopter des mesures préventives à la faveur d'initiatives concertées visant à promouvoir la migration et à assurer un bon transfert de fonds par des voies officielles, ce qui, en entraînant une hausse de l'épargne accompagnée d'investissements, deviendrait un instrument important pour favoriser un développement socioéconomique viable.

---

<sup>1</sup> D. Ratha et al., *Migration and Remittances – Recent Developments and Outlook*, Migration and Development Brief 26 (Banque mondiale, Washington, DC, avril 2016). Disponible à l'adresse <http://pubdocs.worldbank.org/en/661301460400427908/MigrationandDevelopmentBrief26.pdf>.

<sup>2</sup> Ce sujet a fait l'objet d'un document thématique présenté récemment au CPPF de l'OIM, intitulé *Rapatriements de fonds : chances et défis socioéconomiques*, OIM, S/19/6, octobre 2016.

<sup>3</sup> Selon la définition donnée dans la Note de position de l'OIM sur les rapatriements de fonds, les rapatriements de fonds s'entendent « des transferts monétaires internationaux multidirectionnels, volontaires et privés que les migrants effectuent individuellement ou collectivement à l'intention de personnes avec lesquelles ils entretiennent d'étroites relations ».



<sup>4</sup> Paragraphe 40 du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (2015).

<sup>5</sup> Les stratégies de réduction des risques – à savoir lorsque les banques correspondantes internationales ferment les comptes bancaires de sociétés de transfert d'argent pour éviter les risques de blanchiment d'argent et de délits financiers – sont un obstacle majeur à la réduction des coûts des rapatriements de fonds (*Migration and Remittances* – Migration and Development Brief 27, Banque mondiale).

<sup>6</sup> Le salaire minimum accepté s'entend du salaire minimum qu'un travailleur serait prêt à accepter pour effectuer un type de travail particulier.

<sup>7</sup> T. Tullao, M.A. Cortes et E. See, *The Economic Impacts of International Migration: A Case Study on the Philippines* (Center for Business and Economics Research and Development, Université De La Salle, Manille, 2007).

<sup>8</sup> INSTRAW, 2008A, *Gender, Remittances and Development : The Case of Filipino Migration to Italy*.

<sup>9</sup> Le coût moyen à l'échelle mondiale est passé de 9,67 % au premier trimestre de 2009 à 7,40 % au quatrième trimestre de 2016 (Banque mondiale : *Remittance Prices Report*, décembre 2016).

<sup>10</sup> Recommandation 9, Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, Assemblée générale des Nations Unies, document A/71/728, 3 février 2017.